



## ANCRÉ DANS L'HISTOIRE, LE PARTENARIAT FRANCO-AUSTRALIEN EST REHAUSSÉ PAR L'INNOVATION

### Compte rendu du déplacement du groupe interparlementaire France – Australie à Sydney, Canberra, Adelaïde et Perth

14 au 24 septembre 2019

Un an après le déplacement du Président de la République, M. Emmanuel Macron, une délégation du groupe interparlementaire d'amitié France-Australie du Sénat, présidé par M. Marc Daunis, s'est rendue du 14 au 24 septembre 2019 à Sydney, Canberra, Adelaïde et Perth.

La délégation était composée de Mme Valérie Létard, vice-présidente du groupe d'amitié, M. Jean-Michel Houllégatte, vice-président, et de M. Claude Raynal, membre.

Conclu le 3 mars 2017 entre la France et l'Australie, ce déplacement avait pour fil rouge la mise en œuvre du Partenariat stratégique rehaussé. Il visait à en mesurer les premières avancées et les difficultés rencontrées tout en confortant une relation politique fructueuse entre les deux pays, en particulier au niveau parlementaire et local.

#### ***I. Du lien mémoriel au bi-camérisme : la France et l'Australie main dans la main***

##### **A – Les valeurs communes, socle d'une relation durable**

La question des valeurs partagées a été maintes fois évoquée durant le déplacement de la délégation. Les Sénateurs, tout autant que leurs interlocuteurs, se sont réjouis d'asseoir une relation durable entre la France et l'Australie sur ce socle solide. Au cours d'échanges marqués par la convivialité, tous ont tenu à rappeler leur attachement à la démocratie, à l'état de droit et à un ordre international fondé sur le multilatéralisme.



*Remise de la Légion d'honneur à deux vétérans de la Seconde Guerre mondiale, à Perth*

Ce fut en particulier le cas dans la capitale fédérale, Canberra, où les échanges avec parlementaires australiens dont Mme Terri Butler et M. Steve Georganas, ont permis d'appréhender les subtilités de la vie politique australienne actuelle ainsi que les défis communs tels que l'affaiblissement de la social-démocratie et l'enjeu climatique. L'égalité hommes-femmes a également été identifiée comme un sujet sur lequel l'Australie et la France peuvent conjuguer leurs efforts dans les années à venir, avec la collaboration notamment de Mme Marise Payne, ministre des Affaires étrangères, également en charge de l'égalité hommes-femmes.

Ce partage des valeurs a par ailleurs constitué la matrice de l'entretien avec Mme Margaret Beazley, gouverneure de la Nouvelle-Galles du Sud, qui a souligné l'importance de l'action de la France pour la défense de la liberté de navigation dans le Pacifique et en mer de Chine. Ce partage de valeurs tend aussi à structurer les discussions sur les échanges commerciaux ainsi que sur les accords de

partenariat. Ainsi, l'enjeu de la traçabilité des produits alimentaires a été plusieurs fois souligné comme devant présider au commerce de ces marchandises entre l'Australie et l'Union européenne.

### B – Le lien mémoriel, toujours d'actualité

Le déplacement d'une délégation du groupe d'amitié France-Australie, conduite par son président M. Marc Daunis en 2015, avait montré combien la France et l'Australie sont unis par la « fraternité des armes ». Tandis que près de 40 000 soldats australiens (sur les 54 000 tombés durant la Première Guerre mondiale) reposent en France, le souvenir de leur sacrifice marque encore la particularité de la relation entre les deux pays.

C'est donc sous ce signe que la délégation a pris part à la cérémonie du Dernier Appel à Canberra (« *Last Post Ceremony* »), au cours de laquelle une gerbe a été déposée par Mme Valérie Létard, vice-présidente du Sénat, à l'*Australian War Memorial*.

La présence de sénateurs, pour la première fois à Perth, a également permis de renforcer la vivacité de ce lien mémoriel, lors de la remise de la Légion d'Honneur à deux vétérans de la Deuxième Guerre mondiale australo-britanniques.

Les échanges à Perth et à Sydney ont également mis en exergue la question du retour sur le sol australien des dépouilles des soldats aborigènes, tombés entre 1914 et 1918. En effet, selon les croyances aborigènes, l'inhumation d'un guerrier sur la terre de ses ancêtres est nécessaire à son repos. Or, à ce jour, les demandes australiennes de rapatriement des dépouilles afin d'honorer la coutume n'ont pas encore abouti.

Les membres de la délégation ont estimé qu'un tel acte, de par sa force politique symbolique, ne pourrait que renforcer l'amitié entre la France et l'Australie. Aussi se sont-ils engagés à appuyer une démarche en ce sens.

### C – Le bicamérisme, au cœur des démocraties française et australienne

L'un des objectifs du déplacement de la délégation en Australie tendait à approfondir leur connaissance du système politique australien : son architecture institutionnelle ainsi que l'articulation entre le niveau fédéral et les États – le Commonwealth. À cet égard, la délégation a pu mesurer la vitalité du bicamérisme australien.

Si les deux chambres sont souvent réunies au sein d'un même bâtiment, que ce soit à *Parliament House* à Canberra ou à Sydney et Adélaïde, cette localisation commune n'efface

pas les différences de prise de position de chaque assemblée, au sein d'un système bicaméral assumé.

L'accueil réservé par M. Andrew Mc Lachlan et M. Vincent Tarzia, présidents respectivement de la Chambre Haute et de la Chambre Basse d'Australie-Méridionale, ainsi que les échanges avec M. John Ajaka, président de la Chambre Haute de Nouvelle-Galles du Sud, ont permis d'appréhender combien le bicamérisme était aussi ancré au sein des États et au plus près des territoires.



De gauche à droite, S.E. M. Christophe Penot, ambassadeur, MM. Jean-Michel Houllégatte et Vincent Terzia, Mme Valérie Létard, MM. Andrew Mc Lachlan et Claude Raynal, et Mme Anne Boillon, consule générale

Au cours de ces échanges chaleureux, les parlementaires ont conclu que, quelle que soit la structure de l'État, *Commonwealth* australien ou République française, **le bicamérisme est nécessaire à la respiration démocratique**. En outre, le renforcement des relations entre la France et l'Australie doit non seulement s'appuyer sur l'approfondissement des échanges entre les parlementaires des deux pays, mais également avec les parlementaires des États et territoires du *Commonwealth* australien, eu égard à leurs pouvoirs. C'est pourquoi, les sénateurs ont invité leurs collègues à venir en 2020 en France et au Sénat, représentant des collectivités locales, afin d'envisager de nouvelles coopérations.

## II. L'Australie : premier partenaire de la France dans le Pacifique au XXI<sup>e</sup> siècle ?

L'avenir des relations économiques entre la France et l'Australie a constitué également l'un des objets de la visite de la délégation sénatoriale. Celles-ci pourraient s'intensifier dans le cadre du prochain accord de libre-échange entre l'Union européenne et

l'Australie. En effet, la France dispose de nombreux atouts, en particulier en ce qui concerne l'innovation et le développement durable.

#### **A – L'accord de libre-échange Union européenne-Australie, à la recherche du cadre juste**

Alors que l'Union européenne est le premier investisseur en Australie, elle ne bénéficie pas d'accord de commerce avec ce pays. En conséquence, les Européens doivent acquitter des droits à l'importation sur pratiquement l'ensemble des produits. Les négociations d'un accord de libre-échange entre l'Union européenne et l'Australie ont débuté le 18 juin 2018. Après trois premières sessions de négociations, la délégation a souhaité faire un point sur l'état d'avancement du projet et connaître la position australienne. **Un accord avec l'Union figure parmi les premières priorités de l'Australie.** En effet, après la sortie du Royaume-Uni de l'UE et en cas d'accord de libre-échange, l'Union européenne pourrait devenir le troisième partenaire économique de l'Australie, derrière la Chine et le Japon. Dans cet esprit, Mme Marise Payne, ministre des Affaires étrangères, a indiqué aux sénateurs qu'elle plaiderait pour un accord « fort ».

Pour sa part, la délégation sénatoriale a évoqué l'attachement de la France à la conclusion d'un accord fructueux. Elle a aussi souligné qu'il conviendrait de tenir compte des opinions publiques, moins favorables aux accords de libre-échange que par le passé. C'est particulièrement le cas en France, en ce qui concerne les questions agricoles et climatiques. Sur ce point, les entretiens avec Mme Alison Burrows, négociatrice en chef australienne, et avec les représentants de l'Union européenne en Australie, ont permis de répondre à certaines craintes. Il a en effet été précisé à la délégation que les marchés européens ne devraient pas être submergés par les marchandises australiennes en raison de la distance entre l'Australie et l'Europe et du coût de leur acheminement. Aussi, dans le secteur agricole, convient-il d'envisager une extension de certains quotas plutôt qu'une ouverture totale. En outre, la récente signature par l'Australie de l'accord international sur les marchés publics s'avère attractive au regard des intérêts européens et, en particulier, français, tout comme les besoins du pays en infrastructures. Quant aux points d'intérêts de l'Australie, ceux-ci portent notamment sur les coopérations dans le secteur de la recherche et le domaine spatial.

Si la volonté des deux parties d'aboutir est réelle, certaines difficultés demeurent, comme la moindre intégration du marché australien

par rapport au marché européen. Dans le secteur des déchets, une intervention publique pourrait être nécessaire pour développer des filières de valorisation et sortir du « tout décharge ». C'est notamment la mission confiée par le gouvernement occidentale à M. Darren Lemman, initiateur du projet Greenbatch, que la délégation a rencontré à Perth.

En ce qui concerne les appellations d'origine contrôlée, un accord reste à trouver, car le sujet demeure sensible, en particulier pour l'Italie. Enfin, la question des médicaments à usage humain apparaît encore à ce stade comme un point d'achoppement. Il est peu envisageable d'obtenir des règles plus favorables de protection de la propriété intellectuelle que celles du compromis passé par l'Australie avec les États-Unis.

Au sein de l'Union européenne, la France possède une carte particulière à jouer car elle dispose d'atouts qui intéressent tout particulièrement l'Australie. Elle est, en effet, le quatrième partenaire de celle-ci dans l'Union et les échanges commerciaux bilatéraux tendent à augmenter de 30 % par an. Réciproquement, le dynamisme économique australien, illustré par une croissance ininterrompue depuis 1991, positionne l'Australie comme un partenaire à privilégier pour la France

#### **B – Le Partenariat stratégique rehaussé : amplifier la diffusion du savoir-faire technologique français**

Au centre de l'accord de Partenariat stratégique rehaussé, la construction de douze sous-marins océaniques à propulsion conventionnelle pour plus de 31 milliards d'euros méritait un point d'étape à Adélaïde. Cette ville a été choisie pour accueillir le chantier de construction navale. Les échanges sur place ont démontré que le lien avec la France va désormais bien au-delà de cette coopération industrielle et qu'il existe un véritable engouement pour la France et pour ce qu'elle pourrait apporter en Australie-Méridionale.

La présentation réalisée par *Naval Group Australie* a permis à la délégation de mesurer l'état d'avancement d'un projet prévu pour une durée de cinquante années. L'accord prévoit l'entrée en service du premier des douze sous-marins en 2030, suivie de celle d'un nouveau sous-marin tous les deux ans, pour un fonctionnement jusqu'en 2080. Si une grande partie du travail sera réalisée à Cherbourg jusqu'en 2023, il s'agit également d'assurer, pour la suite, le transfert de technologies. Cela implique un important travail de ressources humaines, tant en ce qui concerne le recrutement que la formation. Les sous-marins

sont des objets industriels parmi les plus complexes, dont la construction nécessite des personnels qualifiés qui font actuellement défaut en Australie. En outre, des difficultés concernant la propriété intellectuelle doivent encore être surmontées.



*Dans les locaux de Naval Group Australia en Australie-méridionale*

Au-delà, **la recherche et l'innovation technologique** ont aussi été au cœur des échanges avec les représentants des trois universités d'Australie méridionale. Ceux-ci se sont montrés tout à fait ouverts pour approfondir la coopération avec des acteurs français dans des secteurs où notre pays est en pointe : l'intelligence artificielle, les technologies concernant l'agriculture et l'alimentation, la défense et le spatial. Ce dernier secteur en plein essor a vu la création d'une toute nouvelle Agence spatiale australienne, installée en Australie-Méridionale. D'une manière générale, l'entretien des sénateurs avec M. Steven Marshall, Premier ministre d'Australie-Méridionale, très francophile, a mis en lumière la vitalité des coopérations entre la France et l'Australie ainsi que l'attrait croissant des Australiens pour notre pays et sa culture.

Ces propos ont fait écho à la réussite du lycée français de Sydney et au rayonnement de l'Alliance française de Perth, établie dès 1911 dans l'ouest australien. En outre, les tables-rondes menées à Sydney et à Perth avec des représentants français et australiens issus de la recherche et du monde économique ont permis de démontrer que la relation franco-australienne peut encore s'enrichir. Le dynamisme de l'économie australienne et ses besoins en infrastructures et en ingénieurs de haut niveau appellent une réponse de la France, dont l'expertise reconnue devrait lui permettre de relever les défis technologiques et humains.

La visite de la première usine de dessalement d'eau de mer, construite par Suez à Perth, illustre le savoir-faire français en la matière et notre capacité à proposer à l'Australie des technologies nouvelles pour un développement plus respectueux de l'environnement. Or, le secteur des énergies renouvelables pourrait connaître une véritable explosion dans les années à venir, avec la prédominance de l'énergie solaire. En outre, les besoins australiens en cybersécurité – en ingénieurs comme en services – sont importants. Dans un autre domaine, la culture « à la française », entendue comme allant du savoir-vivre à l'art, en passant par l'ameublement, connaissent actuellement un certain succès.

Au terme de cette mission, il apparaît que la France et l'Australie ne peuvent que voir leurs destins se lier davantage au cours du XXI<sup>e</sup> siècle. La France, puissance stable, présente dans le Pacifique, pilier de l'Union européenne et vivier de talents, dispose des meilleurs atouts pour offrir à l'Australie, dont le dynamisme n'est plus à démontrer, les moyens d'un développement sûr et durable.

#### Composition de la délégation



**M. Jean-Michel HOULLEGATTE**

Vice-président du groupe d'amitié  
Sénateur de la Manche  
(Socialiste et républicain)



**Mme Valérie LÉTARD**

Vice-présidente du groupe d'amitié  
Sénatrice du Nord  
(Union Centriste)



**M. Claude RAYNAL**

Membre du groupe d'amitié  
Sénateur de Haute-Garonne  
(Socialiste et républicain)

**Composition du groupe d'amitié :** [http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami\\_579.html](http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_579.html)